

2^{ème} Cycle 1^{ère} année HTS

L'élève qui souhaite suivre une discipline complémentaire en fait la demande auprès de la Direction du Pôle Danse

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Formation Musicale Danseur	Mercredi	13h15/14h15	E. Agresti	326
Danse classique		14h30/15h45	D. Thole	336
	Jeudi	19h/20h15	M. Chastel Méeüs	336
	Vendredi	17h30/18h45	D. Thole	330

2^{ème} Cycle 2^{ème} année HTS

L'élève qui souhaite suivre une discipline complémentaire en fait la demande auprès de la Direction du Pôle Danse

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Formation Musicale Danseur	Mercredi	13h45/15h15	M. Petit	334
Danse classique		15h45/17h15	D. Thole	336
	Jeudi	19h/20h15	M. Chastel Méeüs	336
	Vendredi	18h45/20h15	D. Thole	330

2^{ème} Cycle 3^{ème} année HTS

*Un élève entrant directement en 2C3 doit suivre l'enseignement de la FMD pour l'UE validée en 2C2****

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse classique	Lundi	18h30/20h30	A. Milecka	330
	Mercredi	15h45/17h45	A. Milecka	310
Histoire de la Danse 1	Vendredi	18h30/20h00	S. Dalle	109

2^{ème} Cycle 4^{ème} année HTS

*Un élève entrant directement en 2C4 doit valider l'UE de FMD et l'UE d'Histoire de la Danse 1****

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse classique	Lundi	18h30/20h30	A. Milecka	330
	Mardi	18h45/20h15	D. Thole	336
	Mercredi	17h15/19h15	D. Thole	336

Les 3^{èmes} Cycles HTS

(Cycle d'Orientation, Amateur et Spécialisé)

Un élève entrant directement en 3^{ème} cycle priorisera la FMD et l'Histoire de la Danse 1 étudiées en 2^{ème} cycle ***.
Selon le niveau de l'élève dans son cursus, un choix est à voir avec les professeurs pour la complémentaire et l'AAF CMD

Cours	Jour	Horaire	Professeur	Studio
Danse classique	Mardi	18h45/21h	N. Delassis	315
Danse classique	Mercredi	17h15/19h15	D. Thole	336
AAF CMD * (pour les élèves en 3C Spé)	Vendredi	15h/17h	M. Demaret	330
Histoire de la Danse 2 ** (pour les élèves en 3C Spé ayant validé l'HDD 1) 10 cours : dates à définir		17h30/18h30	S. Dalle	109
Danse classique		18h45/20h	M. Chastel Méeüs	336

* L'Anatomie et Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé est obligatoire pour les élèves en 3^{ème} Cycle Spécialisé

** L'Histoire de la Danse 2 est obligatoire pour les élèves en 3^{ème} Cycle Spécialisé ayant validé leur année d'Histoire de la Danse 1

*** Elèves entrant directement en 2C4 ou en 3C doivent suivre les cours de :

- FMD : mardi de 17h30 à 19h, en 326
- Histoire de la Danse : vendredi de 18h30 à 20h, en 109

Un cours spécifique technique garçon est donné 7 samedis dans l'année de 10h à 11h15 (Dates à préciser à la rentrée)